



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau, nature et biodiversité
Unité gestion des procédures environnementales

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION

le préfet du Morbihan
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le titre 1^{er} du livre V de la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le titre 1^{er} du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement, notamment les articles R.181-47 et R.512-49 ;

Vu l'arrêté d'autorisation délivré le 03 décembre 1985 à la société Ets JARNO pour l'exploitation d'une unité de transformation du bois située route d'Auray 56330 CAMORS ;

RECONNAIT avoir reçu le 25 mai 2021 de la société JARNO BOIS, dont le siège social est situé 31 rue de la Forêt 56330 CAMORS, la déclaration prévue par l'article R.181-47 du code susvisé, afin de poursuivre l'exploitation de l'unité de transformation du bois située 31 rue de la Forêt 56330 CAMORS, et précédemment gérée par la société Ets JARNO.

Le déclarant devra strictement se conformer aux prescriptions annexées aux actes délivrés précédemment.

Vannes, le 09 septembre 2021

Pour le préfet et par délégation
Pour le DDTM et par délégation
Le chef d'unité

Jean-Louis Girard

**Société JARNO BOIS
A l'attention de Mme Le Cadre
31 rue de la Forêt
56330 CAMORS**

Copie à :

- M. le sous-préfet de Lorient
- M. le maire de Camors
- M. le DREAL UD56